

Zeitschrift: Medienwissenschaft Schweiz = Science des mass média Suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Kommunikations- und Medienwissenschaft
Band: - (1994)
Heft: 1

Artikel: Perspective du point de vue des bibliothèques
Autor: Cordonier, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-790841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Perspective du point de vue des bibliothèques

Le livre du point de vue des bibliothèques? - Mais il est au centre bien sûr, il n'y a qu'à songer à l'étymologie du terme bibliothèque: puisqu'il s'agit du coffre (thêkê) qui contient le livre (biblion).

La réalité est peut-être plus complexe, plus nuancée que l'étymologie ne le laisse croire. Depuis bien longtemps déjà, la bibliothèque n'est plus un coffre où l'on serre des objets comme l'on gardait par le passé les habits de fête dans de beaux meubles sculptés. Je suis même tenté d'affirmer que le livre, qui certes occupe l'essentiel des rayons de nos bibliothèques, est encore au centre de nos activités parce que, outil privilégié, il sert mieux que d'autres types de supports les mandats que doivent assumer nos institutions. Pour le bibliothécaire, le livre est un moyen et non une fin. Cette affirmation peut paraître provocatrice, je pense cependant que mieux qu'une défense et illustration inconditionnelle, elle permet au livre de déployer toutes ses facettes, toutes ses qualités.

1. Structures

Avant d'aller plus loin, il peut être utile de faire plus ample connaissance avec le secteur des bibliothèques. Comme pour les autres acteurs qui ont en charge le livre, les bibliothèques ne constituent point un ensemble homogène. Une de leur force réside probablement dans la diversité de leurs missions et de leurs publics. En tant qu'usager, nous avons généralement dans la tête le profil de «notre» bibliothèque, celle que l'on fréquente ou que l'on a fréquentée: ce sera la Stadt- und Universitätsbibliothek pour l'un, le club exclusif de la Société de lecture pour l'autre, la populaire bibliothèque de quartier des Pâquis pour le troisième. Il n'y a qu'à suivre dans la presse française les polémiques féroces concernant la manière de concevoir la destination et le fonctionnement de la future Bibliothèque de France pour constater à quel point chacun a, dans son imaginaire, une vision précise et personnelle de ce qu'est une bibliothèque et de ce qu'il en attend.

1.1 Quatre fonctions principales

Les fonctions de toute bibliothèque reposent sur quatre piliers présents avec des intensités variables selon le type d'institution. Ces quatre fonctions sont:

- la sélection des documents et des sources d'information,
- la conservation des livres et des autres supports de l'information,
- la mise en valeur des documents et sources d'information sélectionnés,
- la communication des documents et de l'information.

La sélection des documents est un acte essentiel pour le bibliothécaire qui s'efforce d'insérer chaque choix ponctuel dans une politique à long terme qui tienne compte des deux pôles que sont, d'une part, la mission de la bibliothèque dont il a la charge et, d'autre part, les demandes du public. Sélectionner des documents, c'est ici constituer une collection qui aura un profil spécifique et sera un des éléments centraux de la personnalité de la bibliothèque.

La conservation, longtemps au centre de la vie des bibliothèques et conçue dans une perspective d'éternité - ce livre ira mourir sur les rayons d'une bibliothèque - est devenue aujourd'hui une donnée relative. Elle demeure néanmoins présente dans tout type de bibliothèque. Marginale en lecture publique, elle constitue la préoccupation centrale d'une bibliothèque nationale. Pour le livre, il convient de rappeler le défi auquel les bibliothèques de conservation sont confrontées lorsque l'on songe à l'extrême fragilité des papiers des deux derniers siècles: acides, ils s'auto-détruisent et réclament des traitements coûteux pour prolonger leur durée de vie.

Si la conservation a perdu de son importance, la mise en valeur des collections occupe aujourd'hui, dans tous les types de bibliothèques, une position centrale. Elle passe tout d'abord par la confection des catalogues et leur mise à disposition sur place et via les réseaux télématiques. Différenciée, elle requiert également des techniques d'animation, d'exposition et des travaux de recherche afin de connaître et faire connaître les fonds de bibliothèque.

La communication du document et de l'information, enfin, constitue la raison d'être première de toute bibliothèque: elle en assure la légitimité.

1.2 De l'encyclopédique au spécialisé: deux axes d'analyse

L'exercice des quatre fonctions énumérées ci-dessus peut être observé selon divers axes. Pour ma part j'en retiendrai deux permettant de classer commodément les bibliothèques. Le premier correspond au niveau de *généralité ou de spécialisation du public*, le second à la *spécialisation de l'information traitée*. Je renvoie le lecteur à la lecture schéma annexé.

L'on distingue ainsi tout d'abord les bibliothèques scientifiques de celles destinées à l'ensemble de la population. Les *bibliothèques scientifiques* sont celles dont les collections et les services sont conçus pour répondre au besoin de la recherche et/ou de l'enseignement supérieur. Elles peuvent être encyclopédiques ou tout au moins plu-

ridisciplinaires dans la mesure où elles touchent à la totalité des disciplines scientifiques ou à un grand nombre d'entre-elles: sciences humaines, sciences de l'ingénieur par exemple. Elles peuvent également être spécialisées dans un domaine scientifique donné.

Selon le rôle qu'il remplit dans le processus de la communication scientifique au sein de la discipline concernée, le livre va occuper une place plus ou moins importante dans ce type de bibliothèque, mais globalement sa part tend à diminuer au profit, depuis de nombreuses décennies déjà, d'autres formes d'imprimés, en particulier des périodiques, et de manière croissante d'autres types de supports qu'ils puissent être localisés dans la bibliothèque (CD-ROM par ex.) ou non (bases de données accessibles à distance par ex.). Si dans le secteur des lettres et dans certaines disciplines des sciences humaines, le livre scientifique a conservé son importance, il n'est plus du tout - et depuis longtemps - le moyen de communication central des sciences exactes. Les bibliothèques ne peuvent qu'accompagner le mouvement.

A l'autre extrémité de notre tableau, nous trouvons, les bibliothèques destinées à l'ensemble de la population, regroupées sous le nom de *bibliothèques de lecture publique*, qui se définissent d'abord comme un service public «permettant à chacun d'accéder aux livres et autres documents à des fins d'information, de formation, de culture, de récréation et d'occupation des loisirs».¹ Bibliothèque de proximité, ouverte à tous, la bibliothèque de lecture publique met bien évidemment l'accent sur la communication. Elle est une bibliothèque de prêt, celle qui atteint les sommets des statistiques d'emprunts: 1'280'000 documents prêtés dans un réseau comme celui des Pestalozzigesellschaft en ville de Zurich, 770'368 en ville de Genève, mais également plus de 7'500 prêts dans une commune de quelque 1'700 habitants (Grône en Valais).² La notion de service au public prend tout sens. Sa concrétisation est fortement dépendante de la qualité de la bibliothèque: de son aménagement, de la compétence de son personnel, de la quantité, de l'actualité et de la mise en valeur des collections offertes.

Constituant une catégorie intermédiaire, celles que l'on appelle les *bibliothèque d'étude et de culture générale* ont une vocation régionale ou cantonale. Sans être scientifiques, elles s'efforcent de répondre aux besoins spécialisés des habitants de leur région. Il s'agit là des bibliothèques cantonales (Aarau, Coire, Lucerne, Sion, etc.), des bibliothèques d'étude de villes grandes ou moyennes qui ne disposent pas d'une université (Winterthur, Bienne, etc.) Ouvertes à tous, mais orientées vers l'étude et l'information d'abord à des fins professionnelles ou de formation, elles recourent à tous les types de supports. En général, elles ont également une mission de conservation du patrimoine imprimé et audiovisuel de leur zone de rayonnement, canton ou région.

A ces trois catégories, il convient d'ajouter une institution à la mission bien spécifique: la *Bibliothèque nationale* qui, contrairement à ce que connaissent la France, la Grande-Bretagne ou l'Italie avec des bibliothèques natio-

nales encyclopédiques, a en Suisse une vocation essentiellement patrimoniale, tournée vers le pays: «La Bibliothèque nationale a pour mandat de collectionner, de répertorier, de conserver, de rendre accessible et de faire connaître les imprimés et les autres supports d'information qui ont un lien avec la Suisse».³ Patrimoine certes, mais pas simplement imprimé et à ce titre le second alinéa de l'article de la nouvelle loi fédérale (1993) sur la BNS est encore plus explicite puisqu'il donne à la Bibliothèque la responsabilité de dresser et tenir à jour «la liste des banques de données qui ont un lien avec la Suisse et qui sont accessibles au public». Si cette expression a un sens, il s'agit en quelque sorte du patrimoine «informationnel» du pays qui est visé ici.

1.3 Mise en réseau des bibliothèques

Divers, parce que répondant à des missions et des besoins différenciés, le monde des bibliothèques suisses a toujours cherché à unir ses efforts, considérant que les prestations des bibliothèques doivent être complémentaires les unes aux autres. La notion de réseau, de mise en commun est depuis longtemps un thème de discussion et d'action. Dans le monde des bibliothèques scientifiques, il occupe même de temps à autre les titres des journaux depuis que de grandes manœuvres sont en cours suite à la rénovation de la mission et de l'organisation de la Bibliothèque nationale!

Je rappellerai que, pour les bibliothèques, la mise en réseau signifie essentiellement trois choses:

- la coordination des politiques d'acquisition afin de les rendre complémentaires: les forces de la bibliothèque X compensent les faiblesses de la bibliothèque Y et vice versa de manière à garantir la présence en Suisse du plus grand éventail de sources d'information possible; des projets plus ambitieux de répartition de pôles d'excellence entre les bibliothèques suisses ont été étudiés sans, jusqu'ici, déboucher sur des réalisations concrètes;
- la mise en commun des données concernant les fonds de bibliothèques de manière à obtenir un gain de temps dans l'élaboration des catalogues, éviter la redondance inutile de certains travaux et faciliter la localisation simultanée des ouvrages dans un grand nombre de bibliothèques: ici notre pays peut être fier de réalisations telles que le Deutschschweizer Bibliotheksverbund (Bâle / Berne) ou le Réseau romand et tessinois des bibliothèques qui avec 2'000'000 de références est le plus grand réseau francophone au monde;
- l'échange des documents, ou directement de données, par le biais du prêt interbibliothèques et des messageries intégrées.

1.4 L'utilisateur au centre

Si l'on observe l'évolution des bibliothèques, on constatera qu'à la fin du XX^e siècle, ce n'est plus le livre en tant

que tel qui est au centre, mais l'usager et l'information. Les bibliothèques sont ainsi passées progressivement d'une politique de l'offre à une approche axée en priorité sur la demande.

Dans les textes normatifs (lois, chartes, etc.) qui régissent les bibliothèques, il est désormais moins fait mention de la tâche de «collectionner des livres à mettre à disposition» que, comme le cite le préambule de la Charte des bibliothèques récemment adoptée par le Conseil supérieur français des bibliothèques, de garantir l'accès «libre aux livres et aux autres sources documentaires».⁴

Cette évolution n'est certes pas achevée et chacun peut identifier des exemples qui contredisent cette affirmation: dans une institution millénaire, les changements ne sauraient intervenir avec brutalité. De même elle doit être nuancée selon les types de bibliothèques dont certaines, la Bibliothèque nationale entre autres, ont d'abord une mission de conservation.

2. Problèmes

Aujourd'hui, les problèmes que rencontrent des bibliothèques sont de divers ordres. J'évoque ici quelques uns d'entre eux, sans souci ni de hiérarchie, ni d'exhaustivité.

2.1 De l'espace!

Le premier problème, fort ancien, touche à la maîtrise de la masse des publications à gérer. Une règle a pu être déduite de l'observation du rythme d'accroissement des collections des bibliothèques scientifiques: elles doublent tous les 27 ans. Les locaux de bibliothèques exigent ainsi en permanence des extensions plus importantes. Poussant jusqu'à l'absurde ce type de calcul, un de nos collègues a estimé que si «chaque siècle continuait à multiplier par six le nombre des ouvrages d'une collection de bibliothèque, dans mille ans le nombre de volumes des grandes bibliothèques du pays couvrirait la surface totale de la Suisse sous une couche de près de deux mètres de livres.»⁵ On perçoit bien qu'une telle évolution ne peut pas se prolonger à l'infini et que les projets de méga-bibliothèques mis en oeuvre à la British Library ou à la Bibliothèque de France ne pourront guère être renouvelés à l'avenir.

Pour sortir de cette impasse, reprenant à son compte l'analyse d'éminents collègues anglo-saxons, Hubert Villard, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, évoque la nécessité d'une gestion dynamique des collections considérant que la bibliothèque scientifique, hier bassin d'accumulation, est en passe de devenir un réservoir d'eau vive et qu'il convient de pratiquer l'égouttage, le désherbage, et, pour parler plus brutalement, l'élimination des livres et autres documents devenus obsolètes, ce qui voilà une décennie à peine était encore hérésie. La miniaturisation et la numérisation viendront également en aide pour sortir de l'impasse.

2.2 Variété et obsolescence des supports

Le livre et plus largement l'imprimé, par leur maniabilité, leur facilité de transport, la consultation possible sans l'intermédiaire obligé d'un appareil, ne nous avaient pas habitués à devoir doter nos bibliothèques d'équipements nécessaires à la consultation des documents: lecteurs de CD-ROM, de documents audiovisuels, de microfilms, terminaux télématiques, etc. Aujourd'hui les bibliothèques, pour remplir leur mission, ont besoin de maîtriser des techniques nombreuses qui exigent des appareils dont la durée de vie est limitée. Pour les institutions ayant vocation patrimoniale, cette situation peut les amener à conserver des documents qu'il sera peut-être impossible de consulter faute d'avoir su ou pu préserver les appareils et le savoir-faire nécessaire à leur lecture. Sans parler de la fragilité des supports eux-mêmes comme le montre l'important plan d'action étudié par la SSR, la Bibliothèque et la Phonothèque nationales pour la sauvegarde du patrimoine sonore.

2.3 La bibliothèque un service public

Le troisième problème auquel s'achoppent les bibliothèques, en particulier cette fois celles destinées au grand public, concerne l'affaiblissement de la notion de service public dans une société qui tend à restreindre, ou tout au moins à redéfinir, le rôle des pouvoirs publics.

Les bibliothèques publiques ont axé leur mission sur cette dimension, mettant entre autres l'accent sur la gratuité de leurs prestations dans le cadre d'une politique sociale et culturelle visant à renforcer l'égalité des chances face à l'éducation, l'information et la culture. La Bibliothèque est une institution éminemment démocratique dans la mesure où elle permet au citoyen d'accéder à l'information dont il a besoin pour être actif dans la société où il vit. Ce message nécessite aujourd'hui d'être ravivé, réaffirmé. Dans le cas contraire, un pays tel que la Grande-Bretagne où une politique systématique de désengagement de l'Etat a été menée depuis plus d'une décennie, nous montre ce qu'il peut advenir de bibliothèques qui, jusqu'au milieu des années 70 étaient des modèles pour toute l'Europe, et qui aujourd'hui ne sont plus totalement à même de remplir leur rôle (diminution des crédits d'acquisition, de l'effectif du personnel, des horaires d'ouverture; fermeture de succursales). Leur attrait a décliné en conséquence: en 1982/83: 654 millions de livres étaient prêtés dans les bibliothèques publiques, en 1992/93: 561 millions, soit une diminution de 14%.⁶ Ceci n'est pas une fatalité ou la conséquence d'un désintérêt pour la lecture puisqu'un pays comme la France, qui a mené une politique volontariste en la matière durant la même décennie, a vu la fréquentation de ses bibliothèques croître.⁷ Il en a été de même pour certaines villes ou cantons suisses.⁸

Cette situation - peut-être n'est-elle que passagère - exige de la part des bibliothèques beaucoup d'imagination pour poursuivre leur action en vue d'un accès libre à l'information.

2.4 Danger du repli

Le quatrième groupe de problèmes touche à l'absence d'une politique globale des bibliothèques à l'échelle du pays. Il existe bien évidemment de nombreux efforts de collaboration, quelques belles réalisations évoquées précédemment, mais globalement la politique conduite est celle du chacun pour soi, un chacun pour soi que la crise des finances publiques dont dépendent les bibliothèques ne fait qu'aggraver - tout au moins espérons-le dans un premier réflexe d'économie - car l'on taille d'abord dans les budgets de coopération.

Dans le secteur de la lecture publique, notre pays compte probablement un nombre trop élevé de structures autonomes de bibliothèques qui sont ainsi condamnées à demeurer de taille trop modeste, se limitant aux prestations de base sans pouvoir se développer de manière professionnelle et élargir leur palette de prestations. S'il est important que chaque quartier, chaque localité dispose sur place d'un service de bibliothèque, il est intéressant de constater que les pays européens qui aujourd'hui sont leaders en matière de bibliothèques de lecture publique ont tous été amenés à concentrer leurs moyens dans des entités plus vastes que celles des communes de type suisse: au Danemark et en Suède, le véritable décollage des bibliothèques a suivi, voilà un quart de siècle, une réforme drastique de l'organisation des autorités communales qui avait débouché sur un regroupement important de communes et une réduction de leur nombre. Au Pays-Bas, il a été le fait d'une politique volontariste de regroupement de certaines prestations au niveau provincial ou national. Une rationalisation des structures et une régionalisation de l'organisation devraient permettre à notre pays de s'acheminer dans la même direction. Le récent rapport présenté conjointement par l'Office fédéral de la culture et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique⁹ doit favoriser une prise de conscience de ce problème.

Dans le secteur des bibliothèques scientifiques, malgré quelques réussites telles que les deux principaux réseaux informatisés existant, la coopération est encore inachevée. Alors que l'on aurait pu imaginer une concertation étroite afin de maximaliser la complémentarité, il faut reconnaître que la relative richesse documentaire de notre pays n'a pas encore incité les bibliothèques et les autorités dont elles dépendent à aller jusqu'au bout d'une coordination des politiques d'acquisition et de communication. Si notre pays dispose d'un réseau de bibliothèques scientifiques qui, en comparaison européenne, est probablement très bon, son défi, à court terme, est de trouver les moyens de mieux coordonner ses collections et ses services tout en mettant en place un système d'échange efficace. L'aspect informatique sur lequel on a parfois tendance à focaliser la problématique n'est qu'un élément parmi d'autres.

Le défi cependant est certainement encore plus important dans la recherche d'une politique globale de la communication de l'information scientifique au sein des universités et des centres de recherche, réseau de communication dans lequel les bibliothèques doivent trouver leur place.

2.5 Pour des Etats généraux du livre

Globalement, les bibliothèques souhaitent s'intégrer davantage à tous les réseaux d'échange où leur présence peut être utile. Si nous nous arrêtons un instant au seul monde du livre, nous constatons qu'à l'intérieur de ce secteur cette concertation est également nécessaire: les tensions qui ont marqué les relations entre représentants des auteurs, d'une part, et ceux des bibliothèques, d'autre part, lors de l'élaboration du nouveau droit d'auteur en sont une illustration. Au delà de la légitimité des arguments de l'une ou de l'autre des parties, chacun a pu constater l'absence de pratique du dialogue, la méconnaissance de nos rôles réciproques que des contacts plus réguliers auraient peut-être permis de corriger. Ici je joins ma voix à ceux qui, à l'instar de Marlyse Pietri des Editions Zoé, appellent de leurs vœux la tenue d'Etats généraux du livre à l'échelle du pays.

Mieux se connaître permettra de constater que les bibliothèques ne sont pas, comme certains l'affirment, une concurrence à la librairie et la cause de revenus diminués pour les auteurs. Au contraire, clients importants de l'ensemble de la chaîne commerciale du livre, elles contribuent à son rayonnement, à sa diffusion, au maintien et au développement de la pratique de la lecture, toutes choses nécessaires à l'existence d'un marché du livre sain et dynamique. Une observation de la situation prévalant dans divers pays, ou dans notre pays dans différentes villes, montre qu'il y a généralement convergence et non divergence entre l'existence d'un bon réseau de bibliothèques publiques et la santé du commerce du livre.¹⁰ Cette constatation, n'amène point les bibliothécaires à considérer que les difficultés économiques que rencontrent les auteurs ne les concernent point, ils demandent simplement qu'il soit également tenu compte de la contribution des bibliothèques à la valorisation de la création littéraire et que des solutions ne pénalisant pas les usagers des bibliothèques soient recherchées.

2.6 Le monde des bibliothèques terra incognita

En préparant le rapport Bibliothèques en Suisse de l'OFC et de la CDIP, ses auteurs ont été frappés par le peu d'informations statistiques et le faible nombre d'études consacrées aux bibliothèques dans notre pays. Ce déficit d'information ne facilite pas la recherche de solutions d'ensemble. Qui sont les usagers des bibliothèques? quels sont leurs besoins? leurs frustrations? Sur quelles conséquences sociales, culturelles et économiques débouche l'action des bibliothèques? Ces questions n'ont pas ou très peu été étudiées en Suisse. Je profite de l'occasion de ce colloque pour signaler aux chercheurs de la Société suisse des sciences de la communication et des mass media qu'il y a là un terrain d'investigation en friche pour lequel mes collègues et moi-même recherchons leur collaboration. Des projets internationaux en collaboration avec la cellule de recherche de la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou à Paris ou le Deutsches Bibliotheksinsitut de Berlin pourraient être envisagés. Et

pourquoi pas un programme de recherche national sur le livre, la lecture et le transfert de l'information en Suisse?

3. Chances

Au moment où la dématérialisation de l'information s'étend à de nombreux types de documents et que, via les réseaux télématiques, cette dernière devient aisément accessible à distance, on pourrait penser que le rôle des bibliothèques ira en diminuant. Ce n'est pas certain.

Leur première chance sera précisément d'avoir une réalité physique palpable: d'être un lieu identifiable. Alors que longtemps l'espace public de la bibliothèque a été limité à une salle de lecture et à un guichet de prêt, il a tendance à occuper aujourd'hui l'essentiel des surfaces. Ceci n'est pas un hasard: la bibliothèque est d'abord un lieu où l'on vient, un lieu où l'on rencontre d'autres personnes, lecteurs et bibliothécaires, où l'on feuillette des documents et où l'on consulte des sources d'information sans nécessairement suivre une démarche systématique. Dans le village global où nous sommes désormais entrés, la bibliothèque se situe dans le champ de tensions entre la solitude, chez soi, devant l'écran d'ordinateur, de télévision ou de vidéotex qui permet d'accéder à une grande masse d'informations, et la rencontre avec un livre, un document, d'autres usagers intervenant dans un lieu collectif. Un lieu conçu de manière à rendre agréable le «séjour» de l'utilisateur et à mettre en valeur et faciliter l'usage des documents. Mise en valeur qui ne veut plus dire nécessairement, comme il y a 15 ans encore, didactisme: de ce point de vue les bibliothécaires de lecture publique ont beaucoup appris des libraires dans la manière de présenter leurs collections.

La dimension humaine est ici essentielle, car, face à des sources et des moyens d'information très nombreux et variés, le personnel de la Bibliothèque aura pour rôle d'initier, de conseiller, d'aider à choisir en dehors de toute contrainte commerciale immédiate. Alors que par le passé il a pu être perçu comme un prescripteur de lecture, nous aimons à définir aujourd'hui le bibliothécaire comme un médiateur, celui qui, de part sa formation, a appris à décoder les besoins des usagers, d'une part, et qui connaît les sources d'information, d'autre part. Cette dimension gagnera fortement en importance à l'avenir et exige que le bibliothécaire, parmi les très nombreuses spécialisations qui fleurissent autour de l'information, demeure un généraliste, ou plus exactement «un spécialiste de l'auto-didaxie», celui qui, sans rien ajouter au document «trace les chemins entre le public et le document et s'efface dès que la voie est tracée».¹¹ Un généraliste certes, mais avec une formation renforcée: technicien, «accoucheur» des demandes des usagers au sens de la maïeutique, connaisseur des sources de l'information et des chemins qui y conduisent, le bibliothécaire, en particulier celui assumant des fonctions d'encadrement ou de service personnalisé à la clientèle, gagnera à avoir accompli une formation supérieure de type Haute école spécialisée.

Dans ce travail qui vise à ce que l'utilisateur de l'information en soit un consommateur averti et exigeant, la biblio-

thèque n'établit pas de hiérarchie de valeur entre les différents supports (livres, documents audiovisuels ou électroniques, etc.). Cependant, elle encourage de manière permanente la lecture comme processus de réflexion, d'élargissement des connaissances, de création ou simplement de plaisir, considérant que son exercice actif et autonome est un élément fondamental de l'insertion sociale et de l'épanouissement personnel. Nous nous retrouvons ainsi au point de départ: parce qu'il n'est pas le thuriféraire d'un type de support, paradoxalement, le bibliothécaire demeure un agent efficace du rayonnement du livre.

4. Littérature

- 1 10 principes pour la lecture publique. In: Normes pour les bibliothèques de lecture publique, Berne: GTB, 1984.
- 2 Sources: Bibliothèques suisses en 1991, Berne: Office fédéral de la statistique, 1992. (Zurich et Genève) Bibliothèque cantonale du Valais (Grône).
- 3 Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse, art. 2.
- 4 Article 1. Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. Conseil Supérieur Des Bibliothèques. Charte des bibliothèques, Paris, 1992.
- 5 Hubert Villard: Du bassin d'accumulation au réservoir d'eau vive: vers une gestion dynamique des collections. In: L'espace bibliothéconomique suisse: hier, aujourd'hui, demain, Lausanne: Ed. de l'Aire, 1993., p. 344.
- 6 Vivienne Menkes: Les Britanniques empruntent moins de livres. In: Livres Hebdo, no 106, 1994, p. 62.
- 7 Nous ne disposons malheureusement pas de données statistiques absolument comparables à ce propos. Les enquêtes concernant les pratiques culturelles des français réalisées à intervalles réguliers montrent cependant que la part de la population française fréquentant les bibliothèques croît régulièrement: elle était de 13% en 1973, de 14% en 1981 et de 16% en 1988. Source: Olivier Donnat / Denis Cogneau: Les pratiques culturelles des Français: 1973-1989. Paris: La Découverte, 1990, p. 77.
- 8 A titre d'exemple, un examen de l'évolution des chiffres de prêt cumulés des cinq principales bibliothèques de lecture publique suisses (Bâle-AB, Bern-RBB, Genève-BM, Lausanne-BM, Zurich-BPG) fournit les indications suivantes: Nombre de prêt à domicile effectués en 1981: 3'450'300, en 1991: 4'525'898, augmentation + 31%. Sources: Bibliothèques Suisses 1978. Berne: Office fédéral de la statistique, 1979, p. 16. Bibliothèques suisses en 1991. Berne: Office fédéral de la statistique, 1992, p. 16.

- 9 Bibliothèques en Suisse: situation, problèmes et besoins des bibliothèques de lecture publique en Suisse. Berne: OFC, CDIP, 1993.
- 10 L'enquête sur les pratiques culturelles des français a montré que «ceux qui vont le plus à la bibliothèque sont aussi ceux qui ... lisent le plus, ce qui peut paraître évident, mais aussi ceux qui possèdent le plus de livres dans leur foyer et ceux qui en achètent le plus fréquemment». Source: Olivier Donnat / Denis Cogneau: Les pratiques culturelles des Français: 1973-1989. Paris: La Découverte, 1990, p. 99.
- 11 Michel, Melot: La bibliothèque: un centre d'information. In: Arbido-R, 4, 4/1989, p. 98.

Jacques Cordonier est Bibliothécaire Cantonal de la Bibliothèque Cantonal du Valais, Sion.